

Pour l'aspect technique, on s'accorde de plus en plus au Japon à reconnaître que le CANDU est un réacteur qui a fait ses preuves, qui est sûr, fiable et économique, et dont les performances ont démontré sa haute capacité. La question fondamentale reste de savoir quelle est la place pour CANDU au sein du programme de développement nucléaire japonais et quelle est la stratégie sur le carburant nucléaire, indépendamment du fait que la présence du CANDU au Japon contribuerait de façon positive à la production d'énergie électrique. Il faudra aussi répondre à la question de savoir si les réacteurs CANDU et ATR sont complémentaires au Japon et contribueraient positivement à la stratégie de développement nucléaire de ce pays. Les Canadiens, ainsi que de nombreux Japonais, le croient, mais on ne note pas encore un consensus à ce sujet au Japon. L'assurance qui a été donnée au Japon qu'il pourrait avoir une licence d'exportation d'une durée de 30 ans pour ses approvisionnements en uranium pour le CANDU est un élément positif.

Pour l'aspect commercial, l'intérêt que le Canada accorde au CANDU est bien connu de la compagnie de service public EPDC, qui appartient au gouvernement. Cela n'empêche qu'il faudrait rappeler régulièrement à d'autres entreprises de service public, à certains ministères et agences du gouvernement, ainsi qu'à des comités sur l'énergie mixtes et du secteur privé quels avantages offre CANDU, et chercher à obtenir leur aide et leur appui. Il faut favoriser la participation d'Énergie atomique à des forums techniques comme la réunion annuelle de la JAIF. Il serait possible d'envisager une coopération entre les entreprises canadiennes et japonaises pour la construction du CANDU au Japon et dans d'autres pays, ce qui pourrait comprendre le transfert de technologie dans le cadre d'accords accompagnés de licences. Comme il est peu probable qu'un grand nombre de réacteurs CANDU soient construits au Japon, les Japonais souhaiteraient probablement savoir de façon précise comment il serait possible de s'intéresser au marché des tiers pays avant de s'engager à développer une capacité locale de fabrication de ces réacteurs. Il faudrait aussi aborder la question du traitement des déchets radioactifs et de leur entreposage à long terme.

En résumé, les possibilités de voir le CANDU apparaître sur le marché japonais sont raisonnablement bonnes. Elles dépendent largement d'une gestion attentive, et tout à la fois délicate, et de la coordination des efforts canadiens.

Pour de plus amples renseignements sur les réacteurs nucléaires, veuillez contacter le Secrétariat au marketing du CANDU (voir p. 278).